

Projet de poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 8 FÉVRIER 2011
À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Québec, le 20 janvier 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV par Hydro-Québec TransÉnergie*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le 8 février 2011, à compter de 19 h 30, à la salle Marcel-Dulude, 530, boul. Clairevue Ouest à Saint-Bruno-de-Montarville. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 7 mars prochain.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 7 mars 2011, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque de Saint-Bruno-de-Montarville, au 82, boul. Seigneurial Ouest**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le promoteur du projet, Hydro-Québec TransÉnergie, prévoit construire un nouveau poste de transformation électrique à Saint-Bruno-de-Montarville qui permettrait de renforcer le réseau de distribution régional et de répondre, à long terme, à la croissance soutenue de la demande d'électricité de cette région. Ce nouveau poste comporterait, à l'étape initiale, 2 transformateurs de puissance à 315-25 kV et 7 départs de ligne à 25 kV et, selon la croissance des besoins en électricité, il serait équipé ultérieurement de 4 transformateurs et de 28 départs de ligne de distribution. Le projet comprendrait également la construction d'une ligne d'alimentation à 315 kV, d'une longueur d'environ 170 m, qui raccorderait le nouveau poste à la ligne à 315 kV de Boucherville-La Prairie. Par ailleurs, 5 nouveaux pylônes en acier et le démantèlement de deux pylônes existants sont prévus au moment de la mise en place de la ligne. Le poste et sa ligne d'alimentation seraient construits en zone industrielle (parc d'affaires Gérard-Filion), près de l'intersection de l'autoroute 30 et

de la route 116. Le coût global du projet est estimé à 56,1 millions de dollars. La mise en service du poste serait prévue pour l'automne 2013.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Le promoteur prévoit que la circulation dans le parc d'affaires ainsi que celle du réseau routier environnant risquerait d'être perturbée pendant la construction. Pour atténuer cet impact, une signalisation appropriée serait présente pendant les travaux afin d'assurer la sécurité des usagers. Par ailleurs, la mise en place d'un pylône entraînerait une perte de superficie de terres cultivées de 139 m² et un parc canin devrait être réaménagé à un autre endroit désigné par les autorités municipales. Une modification du climat sonore du parc d'affaires serait anticipée durant la période des travaux de construction, mais le bruit respecterait la réglementation en vigueur. Enfin, Hydro-Québec prévoit aussi des aménagements paysagers afin d'intégrer le mieux possible le poste dans son milieu d'accueil.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 7 mars 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : poste-saint-bruno-de-montarville@bape.gouv.qc.ca.